

ASSEMBLEE NATIONALE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

10^{ème} LEGISLATURE

Paix-Travail-Patrie

Année Législative 2024

2^{ème} Session Ordinaire

(Juin 2024)

RAPPORT

du Débat d'Orientation Budgétaire

Présenté au nom de la Commission des Finances et du Budget,

Par l'Honorable **NDONGO ETEME Edgard**, Rapporteur général.

Très Honorable Président,

Chers collègues,

Lors de ses assises du 1^{er} juillet 2024, la Conférence des Présidents a reçu du Gouvernement, le Document de Programmation Economique et Budgétaire à moyen terme 2025-2027, servant de base de discussion du Débat d'Orientation Budgétaire portant sur la préparation du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2025 et, conformément aux dispositions des articles 24 et 50 de la loi portant Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, a confié l'examen au fond dudit document à la Commission des Finances et du Budget.

Pour s'acquitter de cette tâche, votre Commission s'est réunie le mercredi 03 juillet 2024.

Le Document de Programmation Economique et Budgétaire était présenté par le Ministre des Finances, en présence du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Relations avec les Assemblées.

X

X

X

Dans son propos liminaire, Madame la Présidente de la Commission des Finances et du Budget, après avoir souhaité une chaleureuse bienvenue au banc du Gouvernement, a fait savoir que conformément à la loi, le Débat d'Orientation Budgétaire offre l'occasion au Gouvernement et au Parlement d'échanger sur la soutenabilité des finances publiques, au regard des orientations stratégiques des politiques publiques et les perspectives budgétaires du triennat à venir. A la lecture du Document de Programmation Economique et Budgétaire à moyen terme pour la période 2025-2027, les deux piliers qui fondent les politiques publiques et budgétaires sont la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) et le Programme Economique et Financier conclu en 2021 avec le Fonds Monétaire International.

Poursuivant son propos, elle a noté qu'à la lecture dudit document, il ressort que les défis majeurs à relever demeurent entre autres :

- l'amélioration de l'offre de l'énergie et la restauration de l'équilibre financier du secteur énergétique ;

- la réduction du déficit de la balance commerciale par l'intensification de la production locale des produits de première nécessité ;
- l'opérationnalisation rapide des projets de développement par l'accélération de la réforme foncière ;
- la poursuite de la modernisation de l'administration publique ;
- la réduction du train de vie de l'Etat ;
- le développement minier et des industries de transformation ;
- l'accroissement significatif de la production locale ;
- la dynamisation du dispositif de soutien à la politique d'import substitution et la promotion des exportations ;
- la poursuite du processus de décentralisation ;
- l'amélioration de la gouvernance ;
- l'accès équitable des populations aux infrastructures et services sociaux de base.

Achevant son propos, la Présidente de la Commission a souhaité que le Gouvernement puisse consolider ces orientations importantes afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé.

X

X

X

Intervenant à son tour pour présenter les lignes directrices du Document de Programmation Economique et Budgétaire (DPEB) à moyen terme pour la période 2025 - 2027, le Ministre des Finances a rappelé le contenu, les apports, les défis ainsi que les perspectives pour améliorer l'utilité et l'efficacité du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Dans la suite de son propos, il a présenté le contexte économique mondial qui reste contraint à court terme par divers facteurs, notamment les coûts encore élevés des taux d'intérêts sur les marchés internationaux et la poursuite du resserrement des politiques monétaires des banques centrales, qui maintiennent la croissance mondiale en deçà de la moyenne historique des performances des dix dernières années.

Toutefois en dépit de ce contexte, le Ministre des Finances a fait savoir que l'orientation globale de la politique budgétaire du Gouvernement restera adossée sur la consolidation de la situation des finances publiques, en cohérence avec le Programme Economique et Financier conclu avec le FMI, les objectifs prioritaires de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30).

Pour ce faire, a-t-il rappelé, la politique fiscale sera axée sur l'augmentation progressive du niveau des recettes internes non pétrolières de 13,6% du PIB en 2024 à 14,4% en 2027, avec des cibles intermédiaires de 14,0% du PIB en 2025 et 14,2% en 2026.

Cet effort de mobilisation sera soutenu dans toutes les composantes des recettes internes non pétrolières par les mesures d'élargissement de l'assiette et de sécurisation des recettes.

S'agissant de la politique de dépenses, il a indiqué que le Gouvernement vise prioritairement d'une part, à augmenter substantiellement les dépenses d'investissement afin de soutenir la mise en œuvre de la SND30 et d'autre part, à réduire considérablement la dette salariale à travers la modernisation de la gestion des dépenses de personnels avec la mise en service du nouveau système intégré SIGIPES II.

Concluant son propos sur les projections budgétaires de l'Etat sur la période 2025-2027, il a décliné les principaux risques et contraintes susceptibles de compromettre la politique budgétaire que le Gouvernement se propose de mettre en œuvre au cours du triennat à venir.

Sur le plan des recettes, il a fait savoir que lesdits risques se rapportent à la fois à des facteurs macroéconomiques, institutionnels et financiers.

Au niveau des dépenses, la persistance des troubles sécuritaires, la prise en charge des engagements de l'Etat dans le cadre du Partenariat-Public-Privé (PPP) ainsi que les subventions à ENEO, constituent un risque majeur qui pèse sur le budget de l'Etat.

Il convient de noter que l'intégralité de la présentation du Ministre des Finances est annexée au présent Rapport.

X

X

X

Après la présentation des lignes directrices du Document de Programmation Economique et Budgétaire (DPEB) à moyen terme pour la période 2025-2027, vos Commissaires ont soulevé un certain nombre de préoccupations :

A. Sur la prévision de croissance

Le Gouvernement base ses prévisions sur l'hypothèse de reprise de la croissance estimée à 4,1% avec le secteur non pétrolier comme dispositif principal.

Ces mêmes projections indiquent que l'inflation resterait élevée et se situerait autour de 7% en raison du relèvement des prix du carburant et baisserait à 4% en 2025.

A cet égard, vos Commissaires ont sollicité des éclaircissements sur :

- les éléments qui fondent le Gouvernement à envisager la reprise de la croissance ainsi que la décélération du taux d'inflation, eu égard à la baisse significative du pouvoir d'achat des ménages ;
- les dispositions envisagées par le Gouvernement pour relever le taux de croissance annuel moyen de 8% tel que prévu dans la SND30. Sur ce point, vos Commissaires ont questionné le réalisme de cette projection au regard des performances enregistrées depuis quelques années, lesquelles stagnent autour de 4% ;
- l'incidence de l'accroissement de la pression fiscale sur le taux d'inflation projeté sur le triennat 2025-2027.

B. S'agissant des recettes

Les préoccupations de vos Commissaires ont porté sur :

- la nécessité d'instituer une fiscalité spécifique visant à dissuader la spéculation foncière dans les grands centres urbains ;
- le sort réservé aux recettes provenant des péages routiers au regard de l'état de dégradation avancée des routes ;

- les coûts jugés exorbitants des droits de douane appliqués au Cameroun comparativement à ceux pratiqués dans les pays africains de même niveau de développement ;
- les raisons du report des délais de déclaration de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) ;
- le conflit qui oppose les régies publicitaires aux Communes au sujet de la répartition de la redevance publicitaire ;
- les risques de cessation de paiement encourus par le Fonds routier du fait du cumul des arriérés.

C. Concernant l'administration générale et financière

Vos commissaires se sont interrogés sur :

- la date de mise en service effective du nouveau Système Informatisé de Gestion Intégrée du Personnel de l'Etat et de la Solde (SIGIPES II), réforme enclenchée depuis plus d'une décennie ;
- l'évaluation de la gestion du Fonds de garantie de l'Etat.

D. Sur la décentralisation

- les assurances quant à la volonté réelle du Gouvernement de mettre en œuvre la gouvernance locale au regard des retards observés ;
- les raisons du déphasage entre le transfert des compétences et celui des ressources financières correspondantes ;
- la nécessité de la relecture des textes régissant la décentralisation.

E. Secteur de la production

Vos commissaires ont soulevé des préoccupations sur :

- le projet "Plaine Centrale" dont la première phase nécessiterait la mise à disposition de 400 000 hectares de terres agricoles dans la Région de l'Adamaoua ;
- les mesures mises en œuvre par le Gouvernement à l'effet de booster la production locale de blé ;
- les mesures envisagées par le Gouvernement pour faciliter l'accès aux intrants agricoles au profit des petits producteurs ;
- le contenu du Plan Intégré d'Import Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) ainsi que les moyens envisagés pour booster la production locale du riz et du poisson ;
- le contenu du Programme d'Impulsion Initiale de la Transformation Structurale de l'Economie (P2I) ;
- les mesures prises pour renforcer les capacités des agriculteurs ;
- les mesures envisagées par le Gouvernement pour davantage inciter les jeunes à s'investir dans la cacaoculture au vu de l'embellie actuellement observée dans ce secteur d'activité.

F. Secteur des infrastructures

Vos Commissaires ont de prime abord salué la décision prise par le Gouvernement, dans le cadre du prochain triennat, de réhabiliter la SONARA. Ils ont également noté l'objectif exprimé de passer d'un linéaire de routes bitumées de 9885 km en 2023 à 11300 km en 2027.

Par ailleurs, ils se sont réjouis du démarrage envisagé de la construction de la section urbaine de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen ainsi que la mise en œuvre du programme C2D, volet développement des capitales régionales.

Dans le sous-secteur énergie, vos Commissaires ont exhorté le Gouvernement à poursuivre son objectif de réduire le déficit énergétique en portant la capacité de production de 1978 Mégawatts en 2024 à 2800 Mégawatts à la fin du triennat.

Toutefois, leurs préoccupations ont porté sur :

- les mesures prises par le Gouvernement pour rendre effective la réforme foncière, compte tenu des difficultés enregistrées dans ce domaine depuis plus d'une décennie ;
- les garanties de la réalisation au cours du prochain triennat, du projet de construction de l'usine de production locale de bitume inscrit dans le programme d'investissement du Gouvernement depuis plusieurs années ;
- l'absence des projets de construction des voies de contournement des grandes villes et des projets de développement des banlieues autour de ces villes ;
- les politiques publiques projetées en matière de transport de l'énergie à l'effet de limiter les pertes liées à son transport et partant, améliorer la qualité de l'offre au profit des ménages et des industries ;
- l'état d'avancement du projet de construction d'un parc intercommunal d'engins de génie civil ;
- le sort réservé au projet de construction du Port en Eau Profonde de Limbé ;
- la non prise en compte dans le Document de Programmation Economique et Budgétaire (DPEB) de certains projets routiers prioritaires ;

- la nécessité d'accroître la fourniture en eau potable dans toutes les villes pour satisfaire la demande sans cesse croissante ;
- l'état des lieux des projets de construction des barrages hydroélectriques dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- la nécessité d'élaborer un plan d'expansion de nos grandes villes ;
Pour vos Commissaires, il serait souhaitable que le Gouvernement opte pour un modèle de développement vertical à travers la promotion de la construction des Habitats à Loyer Modéré (HLM).
- les mécanismes de financement et de suivi-évaluation des grands projets de développement, notamment la construction des infrastructures routières, la réhabilitation et la construction des lignes de chemins de fer ;
- la lenteur dans l'exécution du projet de réhabilitation de la Nationale n°1 ;
- l'état d'avancement du projet de réhabilitation et de restructuration de la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;
- les délais de mise en service complète des unités de production énergétiques du barrage de Nachtigal.

G. Secteur santé

Votre Commission a noté une amélioration effective des infrastructures et plateaux techniques en matière de santé dans les grandes villes.

Cependant, elle a voulu être édifiée sur :

- les dispositions prises par le Gouvernement pour parer au désert médical prégnant dans les zones rurales de notre pays ;

- la soutenabilité de la mise en œuvre pérenne de la Couverture Santé Universelle (CSU) qui, malgré les annonces d'enrôlement, reste une vue de l'esprit pour la grande majorité des camerounais.

H. Secteur enseignement

Le Gouvernement projette le taux de scolarisation de l'enseignement secondaire général à 42% en 2027. D'où l'intensification et la promotion de l'offre d'infrastructures scolaires au niveau local.

Au demeurant, vos commissaires ont soulevé des préoccupations sur :

- les mesures prises par le Gouvernement pour limiter le taux de déperdition scolaire ;
- l'état des lieux de la mise en œuvre du projet de réforme des Sections Artisanales Rurales et Sections Ménagères (SAR-SM) ;
- l'insuffisance d'infrastructures dans les établissements de l'enseignement supérieur ;
- le bilan de la gestion des revendications formulées par les enseignants.

I. S'agissant des autres politiques publiques

Vos Commissaires, tout en saluant l'amélioration de la dotation budgétaire affectée à la reconstruction des Régions sinistrées, ont jugé cette dotation insuffisante au regard des réalisations peu visibles sur le terrain. A cet effet, ils ont demandé au Gouvernement de trouver des stratégies adéquates pour que des partenaires au développement

apportent plus d'appuis comme le fait la Banque Islamique de Développement (BID).

Par ailleurs, leurs autres préoccupations ont porté sur :

- la pertinence du maintien de certains Comptes d'Affectation Spéciale qui, malgré l'allègement des procédures relatives à leur fonctionnement, continuent d'afficher des performances en deçà des objectifs assignés ;
- les stratégies gouvernementales visant à assurer la soutenabilité des finances publiques au regard de la dépendance de notre pays aux appuis budgétaires du Fonds Monétaire International (FMI) ;
- le niveau d'avancement du projet de loi portant sur la fiscalité locale ;
- l'identification des projets porteurs susceptibles de booster la transformation structurelle de notre économie et les résultats escomptés à court et à moyen terme ;
- les objectifs spécifiques du recensement général de la population et de l'habitat, ainsi que celui de l'agriculture et de l'élevage ;
- les mesures visant à améliorer le climat des affaires et attirer davantage les Investissements Directs Etrangers (IDE) ;
- la persistance du niveau élevé d'insatisfaction des populations relativement à l'insuffisante fourniture des services sociaux de base, en dépit de l'augmentation sans cesse croissante de la pression fiscale ;
- la non application de la gratuité des dix-sept (17) services bancaires, conformément aux exigences de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) ;
- le climat délétère qui prévaut entre la Caisse des Dépôts et Consignations et certains organismes du secteur bancaire ;

- les raisons qui expliquent le faible taux d'exécution des projets à financement extérieur.

X

X

X

Prenant la parole pour apporter des éléments de réponse aux préoccupations de vos Commissaires, le Ministre des Finances a tenu à rappeler que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue un moment propice pour le Gouvernement d'écouter et de prendre en compte les recommandations des Membres du Parlement.

Relativement aux dispositions envisagées par le Gouvernement pour relever le taux de croissance annuel moyen à 8% tel que prévu dans la SND30, le Membre du Gouvernement a reconnu que le taux de croissance actuel est en dessous des projections contenues dans la SND30.

Cette situation s'explique notamment par les chocs endogènes et exogènes subis par le Cameroun. Malgré cela, le Gouvernement reste optimiste et maintient ces projections inchangées, au vu du contexte actuel de reprise économique. C'est dans cette perspective que l'Etat multiplie les projets d'envergure afin de booster la croissance et de rattraper le gap constaté.

S'agissant de l'incidence de l'accroissement de la pression fiscale sur le taux d'inflation projeté sur le triennat 2025-2027, le Ministre a fait savoir que l'augmentation des impôts n'entraînera pas nécessairement la hausse du niveau d'inflation, dans la mesure où les recettes nouvelles

permettraient de financer des investissements susceptibles de maîtriser voire inverser la courbe de l'inflation.

Concernant la nécessité d'instituer une fiscalité spécifique visant à dissuader la spéculation foncière dans les grands centres urbains, le Ministre des Finances a fait savoir que cette question a déjà été adressée dans les Lois de Finances antérieures.

Pour ce qui est du sort réservé aux recettes provenant des péages routiers au regard de l'état de dégradation avancée des routes, le Ministre a tenu à rappeler que dans l'optique d'assurer une sécurisation optimale desdites recettes, le Gouvernement a opté pour la construction, sur financement Partenariat-Public-Privé (PPP), de quatorze (14) postes de péages modernes dont sept (07) ont été livrés à ce jour.

Toutefois, pour des raisons stratégiques, le Gouvernement a décidé de mettre fin au partenariat et de poursuivre le financement de ce projet sur fonds propres. Toute chose qui contraint l'Etat à procéder au remboursement des investissements engagés par les partenaires, justifiant par là même, les retards accusés dans la mise en service de ces postes de péage.

S'agissant des coûts exorbitants des droits de douane appliqués au Cameroun comparativement à ceux pratiqués dans les pays africains de même niveau de développement, le Membre du Gouvernement a indiqué que les prix en vigueur sont conformes aux prescriptions de la mercuriale et au Code des Douanes CEMAC.

Bien plus, il a fait savoir que les services de la Douane ne sauraient se fier aux simples déclarations des contribuables au regard des nombreuses fraudes observées dans ce secteur d'activité.

Au sujet des raisons du report des délais de déclaration de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques, le Ministre a rappelé qu'une telle pratique est généralement envisagée lorsque l'entrée en vigueur d'une mesure fiscale nouvelle se heurte à des difficultés de plusieurs ordres, humain, technique et technologique.

Néanmoins, il s'est félicité de l'engouement observé quant à l'adhésion des contribuables à cette nouvelle mesure dont les projections de recettes au courant de l'exercice budgétaire sont estimées à 3 milliards de FCFA.

Abordant le point sur le conflit qui oppose les régies publicitaires aux Communes au sujet de la répartition de la redevance publicitaire, le Représentant du Gouvernement a expliqué que le Ministère des Finances, en collaboration avec le département ministériel en charge de la Décentralisation a clairement défini le champ de compétence de chaque entité en la matière. Cette mesure sera inscrite dans la Loi de Finances en cours d'élaboration.

A propos des risques de cessation de paiement encourus par le Fonds routier du fait du cumul des arriérés, le Ministre des Finances a précisé que le Gouvernement, en vue de respecter ses engagements relatifs au remboursement partiel de la dette extérieure dont l'échéance est imminente, a procédé au gel momentané dudit compte, l'objectif étant

de se prémunir des conséquences du défaut de règlement du service de la dette.

Relativement à la réforme ainsi que la date de mise en service effective du nouveau Système Informatisé de Gestion Intégrée du personnel de l'Etat et de la solde (SIGIPES II), le Ministre a rappelé que ce progiciel vise à moderniser et assainir la gestion du fichier solde des agents publics.

Poursuivant son propos, il a révélé que la mise en fonction de ce nouveau logiciel s'effectuera en 2025.

Concluant sur ce point, il a tenu à préciser que la réussite de cette réforme est davantage tributaire de la bonne performance de notre économie.

En ce qui concerne la gestion du Fonds de garantie de l'Etat, le Ministre des Finances a reprécisé la démarche à suivre par les porteurs de projets pour bénéficier de la garantie de l'Etat afin d'accéder aux crédits bancaires.

A cet effet, a-t-il rappelé, toutes les demandes y afférentes doivent être adressées aux établissements bancaires. Ces derniers peuvent, après traitement, soit rejeter la demande, soit accorder le crédit sollicité après avoir saisi le Ministère des Finances pour donner la garantie nécessaire, lorsque la fiabilité du projet est avérée.

Au demeurant, il a indiqué que des réflexions sont en cours au sein du Comité National Economique et Financier pour la création d'une structure de garantie, gérée conjointement par les secteurs public et privé.

En ce qui concerne les raisons du déphasage observé entre le transfert des compétences et celui des ressources financières correspondantes, le Ministre a affirmé que la volonté du Gouvernement est actée en matière de transfert des ressources aux CTD.

Toutefois, le transfert des ressources demeure subordonné au transfert des compétences.

A propos du niveau d'avancement du projet de loi sur la fiscalité locale, le Ministre a indiqué que ledit texte a été élaboré conjointement par les différentes administrations sectorielles concernées et soumis à l'appréciation de la haute hiérarchie avant sa transmission au Parlement.

S'agissant des mesures envisagées par le Gouvernement pour faciliter l'accès aux intrants agricoles et le renforcement des capacités des petits producteurs, le Ministre a présenté un ensemble de mesures parmi lesquelles :

- la signature d'une convention de partenariat entre les départements ministériels en charge de l'Agriculture et de l'Elevage, d'une part, et la coopération allemande GIZ, d'autre part ;
- l'instauration des mesures fiscalo-douanières ;
- l'accès aux intrants au bénéfice des petits producteurs par le biais de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD).

Dans le même sillage, il s'est félicité de l'ouverture d'un guichet dédié au financement de cette activité au sein de deux (02) établissements bancaires de la place.

Quant aux mesures envisagées par le Gouvernement pour davantage inciter les jeunes à s'investir dans la cacao culture, le Ministre s'est félicité de la labellisation de notre cacao dont la culture n'accentue pas la déforestation, mais attire plutôt les opérateurs agricoles à s'y investir plus.

Néanmoins, il a souligné que le prix du kilogramme de cacao étant sujet à des fluctuations, la rentabilité de cette culture n'est pas toujours garantie.

S'agissant des mesures prises par le Gouvernement pour rendre effective la réforme foncière, le Représentant du Gouvernement a tout d'abord relevé que cette dernière est un préalable à tout développement.

Poursuivant son propos, il a néanmoins reconnu que ce postulat se heurte aux pesanteurs anthropologiques, socioéconomiques, culturelles et historiques. Raison pour laquelle, des réflexions ont cours au sein du Gouvernement à l'effet d'adresser cette problématique majeure.

Au sujet des garanties du démarrage effectif au cours du prochain triennat, du projet de production locale de bitume inscrit dans l'agenda du Gouvernement depuis plusieurs années, le Ministre des Finances a indiqué que les diligences nécessaires sont prises en vue de la matérialisation dans les meilleurs délais de cet important projet.

Concernant les projets de construction des voies de contournement des villes, le Membre du Gouvernement a fait savoir que ces projets

qui visent à améliorer la mobilité urbaine dans nos grandes villes, font l'objet de concertation au sein du Gouvernement.

Sur la possibilité d'envisager la mise en œuvre des projets de développement des banlieues autour des grandes villes, le Ministre des Finances a relevé pour le déplorer l'expansion anarchique de nos villes favorisée par le non-respect des règles d'urbanisme et l'absence d'une politique réelle de développement des villes.

Cependant, il a indiqué que l'option prise par le Gouvernement, est de veiller au développement harmonieux de chacune de nos Régions.

Pour ce qui est des politiques publiques projetées en matière de transport de l'énergie, le Représentant du Gouvernement a rappelé que le secteur de l'énergie est structuré autour de trois segments à savoir la production, le transport et la distribution.

Au niveau de la production, il a indiqué que malgré la mise en service du barrage de Nachtigal, une étude menée en collaboration avec la Banque Mondiale a démontré que l'offre énergétique restera insuffisante au regard de l'accroissement continu de la demande du fait de l'expansion démographique.

C'est fort de ce qui précède que le Gouvernement a entrepris non seulement des études en vue de la construction du barrage de Kikot, mais également la mise à contribution de solutions énergétiques alternatives, notamment l'énergie solaire.

Toutes choses qui permettront de relever l'offre énergétique au Cameroun.

Sur le sort réservé au projet de construction du Port en Eau Profonde de Limbé, le Membre du Gouvernement a fait savoir qu'en raison de multiples contingences, ledit projet n'a pas été mené à terme jusqu'ici.

Toutefois, il a rassuré vos Commissaires quant à la prise des dispositions nécessaires en vue de sa réalisation.

A propos de la non prise en compte dans le Document de Programmation Economique et Budgétaire (DPEB) de certains projets routiers prioritaires dans la Région du Sud-Ouest, le Ministre a signalé que l'ensemble des projets routiers à réaliser au cours de l'exercice à venir seront détaillés dans le projet de loi de finances en élaboration.

Abordant l'état des lieux des projets de construction des barrages hydroélectriques dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le Ministre des Finances a relevé que la construction de ces barrages reste d'actualité comme bien d'autres.

Toutefois, il a signalé que l'énergie produite par un barrage n'est pas destinée à la fourniture exclusive d'électricité dans sa zone d'implantation. Bien au contraire, a-t-il souligné, l'énergie produite est drainée vers un pool commun pour être ensuite redistribuée au sein des Réseaux interconnectés.

Concernant les mécanismes de financement, de suivi-évaluation des grands projets de développement, le Représentant du Gouvernement a précisé qu'ils sont de trois ordres à savoir : les financements propres, les Partenariats Public Privé, les emprunts auprès des partenaires au développement dans la limite des prescriptions des Programmes conclus avec le FMI.

Bien plus, il a indiqué que dans le cadre du suivi-évaluation des grands projets de développement, les partenaires veillent au respect des délais contractuels.

Abordant le point sur le projet de réhabilitation de la Nationale n°1, le Ministre a fait savoir que le Gouvernement est en pourparlers avec la Banque Africaine de Développement (BAD) à l'effet d'obtenir les financements nécessaires.

Au sujet de l'état d'avancement du projet de réhabilitation et de restructuration de la Société Nationale de Raffinage, le Membre du Gouvernement a mentionné que cette préoccupation est partagée par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), qui se préoccupe de la maîtrise des devises. Par ailleurs, ce projet de restructuration a connu l'assentiment du Chef de l'Etat et le processus de réhabilitation est bien avancé.

Quant au Plan de Reconstruction des Régions économiquement sinistrées, le Représentant du Gouvernement a fait savoir que grâce au concours de certains Partenaires au développement en l'occurrence, le Programme des Nations Unies pour le Développement, la Banque Islamique de Développement, le Japon, des avancées notables sont perceptibles sur le terrain.

Par ailleurs, il a précisé que la reconstruction de ces Régions nécessite également l'apport du secteur privé qui bénéficie des mesures incitatives mises en place dans le cadre de ce Plan.

Sur l'intérêt du maintien de certains Comptes d'Affectation Spéciale (CAS), le Ministre s'est prononcé favorablement. Par la suite, il a tenu à rassurer vos Commissaires tant sur leur pertinence que sur les réformes envisagées à l'effet de rendre l'exécution de leurs missions plus efficiente.

Parlant des stratégies gouvernementales visant à assurer la soutenabilité des finances publiques au regard de la dépendance de notre pays aux appuis budgétaires du Fonds Monétaire International, le Ministre a énuméré une série de mesures qui confortent la projection réelle de croissance à savoir l'optimisation du recouvrement des recettes, l'élargissement de l'assiette fiscale, la rationalisation des dépenses, la mise en place des projets porteurs de croissance pour notre pays.

Cette dynamique, a-t-il précisé, permettra au Cameroun de mettre un terme au programme qui le lie au FMI.

Au sujet des objectifs spécifiques du recensement général de la population et de l'habitat, le Représentant du Gouvernement a rappelé qu'aucune politique de développement n'est envisageable sans une maîtrise préalable des données démographiques. D'où l'importance de ce projet qui va contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en adéquation avec la croissance démographique.

Sur la persistance du niveau élevé d'insatisfaction des populations relativement à l'insuffisante fourniture des services sociaux de base en dépit de l'augmentation sans cesse croissante de la pression fiscale, le Ministre des Finances a reconnu que dans le cadre du déploiement de leurs activités, les sociétés en charge de la fourniture en eau

et électricité font face à des difficultés majeures pour satisfaire la demande sans cesse croissante.

Fort de ce constat, il a indiqué que dans le cadre du triennat à venir, le Gouvernement va s'atteler à renforcer l'offre de service des entités sus-citées en vue de satisfaire la demande des populations.

Au sujet de l'application effective de la gratuité des dix-sept (17) services bancaires conformément aux exigences de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), le Représentant du Gouvernement a relevé que le département ministériel dont il a la charge, mène une surveillance accrue dans ledit secteur et les défaillances observées sont sanctionnées conformément aux dispositions communautaires.

Abordant la préoccupation relative au climat délétère qui prévaut entre la Caisse des Dépôts et Consignations et certains organismes du secteur bancaire, le Ministre des Finances a rappelé que c'est une structure nouvelle qui se met progressivement en place et dont le déploiement se heurte aux réticences de certains établissements bancaires; lesquels se voient ainsi privés de leur marge de manœuvre en matière de placement de fonds.

S'agissant des raisons du faible taux d'exécution des projets à financements extérieurs, le Membre du Gouvernement a fait savoir que cette situation résulte de la conjonction de deux (02) facteurs à savoir : le faible niveau de maturation des projets et le non-respect de certaines conditionnalités prescrites par les bailleurs de fonds.

Sur la gestion des revendications formulées par les enseignants, le Ministre des Finances a indiqué que l'ensemble des instructions du Président de la République ont été entièrement implémentées, notamment l'apurement de la dette due aux enseignants.

X

X

X

Au terme des échanges, la Commission a formulé des recommandations ci-après :

I. Sur la forme

Vos Commissaires ont apprécié comme l'année précédente l'amélioration continue de la structure du Document de Programmation Economique et Budgétaire ainsi que le respect des délais de transmission prescrits.

Néanmoins, ils ont déploré l'absence des annexes au document et l'état de mise en œuvre des recommandations issues du Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

II. Sur le fond

Ils ont prôné :

1. l'élaboration d'un plan de mise en œuvre effective et de visibilité de la politique d'import-substitution pouvant se traduire par la création de grandes unités de productions mécanisées, levier de la croissance économique ;

2. l'achèvement de la réforme foncière, préalable au développement véritable du secteur agricole et nécessaire pour réduire la spéculation foncière récurrente ;
3. la substitution progressive de la farine de blé par les farines locales à l'instar de celles obtenues du manioc et du maïs ;
4. l'accélération de l'exploitation des ressources minière, gazière et pétrolière pour éviter leur éventuelle dépréciation face à l'essor des produits de substitution ;
5. la mise à disposition des machines à timbrer au profit des 360 Communes pour une meilleure collecte et sécurisation des recettes ;
6. la relecture de certaines dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, notamment celle relative au transfert des 15% du budget de l'Etat aux CTD en vue de préciser les types de ressources éligibles à ce décompte ;
7. l'arrimage des projections contenues dans le Document de Programmation Economique et Budgétaire, spécifiquement celle liée aux recettes issues de l'exportation du bois en grumes, au nouveau régime des forêts et de la faune, qui prévoit en son article 97, l'interdiction totale de l'exportation du bois en grumes dès son entrée en vigueur ;
8. l'accélération des études du projet de construction du Port en Eau Profonde de Limbé, et des barrages hydroélectriques dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
9. la réhabilitation et la restauration de la SONARA en vue de réduire le volume des produits pétroliers importés, cause majeure de sortie de nos devises ;

10. la nécessité de construire un Parc d'engins de génie civil au niveau régional et départemental, outils importants pour l'exécution des travaux publics ;
11. la prise en compte de la construction des voies de contournement dans l'exécution du Programme C2D relatif au développement des capitales régionales ;
12. la réalisation concomitante des politiques liées à la production et au transport de l'énergie afin de réduire la durée de mise à disposition de l'électricité au profit des ménages et des industries ;
13. l'implémentation effective des politiques publiques issues des orientations stratégiques, déclencheurs de la transformation structurelle de notre économie, par tous les Ministères et administrations concernés ;
14. la réalisation du projet de construction de l'usine de production locale de bitume.
15. l'élaboration d'un plan d'extension des grandes villes vers les banlieues tout en suggérant la mise en œuvre d'architecture verticale des constructions dans lesdites villes ;
16. la nécessité d'augmenter la dotation affectée à l'exécution du Plan Présidentiel de reconstruction des Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
17. l'arrimage des programmes du triennat 2025-2027 à l'orientation définie dans la Stratégie Nationale du Développement 2020-2030 (SND30) ;
18. l'extension réelle du dispositif de la Couverture Santé Universelle vers les autres Régions du pays ;
19. la poursuite de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier (PEF) conclu avec le Fonds Monétaire International

tout en élaborant des stratégies pour maintenir et améliorer la soutenabilité des finances publiques après l'achèvement dudit programme ;

20. la mise en service effective des autres turbines du barrage de Nachtigal dans les délais contractuels ;
21. la facilitation de l'accès aux intrants agricoles pour amener les producteurs agricoles à produire en grande quantité ;
22. le relèvement du plateau technique des structures hospitalières au-delà dans les grandes villes ;
23. la construction des sites des nouvelles universités et institutions créées par l'Etat ;
24. la poursuite de la dématérialisation des procédures de recouvrement des recettes non fiscales ;
25. la réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) et du recensement général de l'agriculture et de l'élevage pour constituer une base de données pertinentes actualisées ;
26. la nécessité de poursuivre la restructuration des SAR-SM en Centres de formations aux Métiers Professionnels.

X

X

X

Parvenus au terme de leurs échanges, les membres de votre Commission des Finances et du Budget prient maintenant la Chambre entière de bien vouloir entériner leurs recommandations.